

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2018
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le dix Avril deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni, à la salle polyvalente de Monthureux Sur Saône, sous la présidence de M. Bernard SALQUEBRE, Président.

Date de la Convocation : 4 avril 2018

Membres élus : 81

En exercice : 81

Etaient présents : François JOLY, Bernard DEFRAIN, Pascal NICOLAS, Patrick FATET, Claude DUFOUR, Alain ROUSSEL, Yves DESVERNES, Nicole DELAVILLE, Jean-Marc BOUSCHBACHER, Laurent ROUSSELOT, Alain GRANDCLERC, Bernard SALQUEBRE, Laurent CRETINEAU, Marie Odile LEJEUNE (suppl.), Patrick VAGNER, Gérald KISLIG, Daniel BERNARD, Claude NICOLAS, François LEJEUNE(suppl.), Jean-Luc DURIEUX, Francis DIDIER, Julien GRANDIEU, Jean-Luc BISCHOFF, Daniel GARCIN, Myriam MATHEY, Daniel VAGNE, Guy FIEUTELOT, Laurent HEITZ, Anne-Marie FLORIOT, François GORNET, Robert MOUGIN, Jean-Claude DIDELOT, Gilbert BOGARD, Didier HUMBERT, Sylvette DUPONT, Monique ROCHE, Catherine FLIELLER, Jacques DURUPT, Maurice HATIER, Jacques LALLOZ, René THIERY, Jean-Jacques BONY, Philippe THIERY, Régine THOMAS, Pascal FATET, Serge ANDELOT, Michelle GERARD (suppl.), Hubert POTHIER, Gérard BOGARD, Georges KAARSBERG, Michel GAUDE, Jean-Claude TRIDON, Hervé DESTRIGNEVILLE, Jean-Luc MUNIERE, Sylvain FRANSOT, Bruno BELGERI.

Excusés : Christian ADAM, Isabelle FRESSE, Denis BISVAL, Thierry POIROTTE, Aimé BONNERET, Éric GRANDEMANGE, Petra LAURAIN, Jean-Claude HATIER, Pascal LELARGE, Sylvain RAVON, Jacques MUNIER, Gilles GANTOIS, Jean-Paul CHANAUX, Jean-Philippe GIROUX, Marie-Louise CAYTEL, Frédéric BALAUD, Jean-Jacques MISIAK, Yves GATTO, Christian MILLET, Frédéric GUILLAUME, Jean-Paul PETIT, Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Yves-Marie MALARDE, Laurent DESTRIGNEVILLE, Pascal BOYE, Michel MIGEOT, Hervé LAURRIN, Olivier HUGUENEL.

Procurations :

Pascal LELARGE donne pouvoir à Marie Odile LEJEUNE.

Jean Paul PETIT donne pouvoir à Daniel VAGNÉ.

Pascal BOYÉ donne pouvoir à Michelle GERARD.

Sylvain RAVON donne pouvoir à Patrick VAGNER.

Frédéric GUILLAUME donne pouvoir à Sylvette DUPONT.

Christian MULLER donne pouvoir à Didier HUMBERT.

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président, ouvre la séance. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Président fait appel aux différentes candidatures au poste de Secrétaire de séance **Monsieur Laurent CRETINEAU** candidat, est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 13 Mars 2018.

Monsieur le Président ouvre la séance par la présentation de Messieurs :

- Mickaël TISSERAND : Chargé de mission Diagnostic Territorial. (Convention Territoriale et Globale avec la CAF et MSA).
- Monsieur Sébastien MEYER, Responsable du Pôle Services à la Population.

Tous les deux en poste à l'antenne de LAMARCHE.

Monsieur VAGNÉ demande dans quel cadre les nouveaux agents sont-ils embauchés ?

Madame la DRH répond qu'il s'agit de 2 postes en CDD, en attente d'une future titularisation si obtention d'un concours. Dans les candidatures reçues pas de candidature d'agent titulaire.

ORDRE DU JOUR

FINANCES : **Vote** des Comptes Administratifs 2017 pour budgets annexes et budget principal,
Vote des Comptes de Gestions 2017, Budgets Primitifs 2018 et Affectation de Résultats.
Adhésion à l'Association aux Sources du Parc.

PERSONNEL : Plan de formation.

EPAMA : Désignation de deux suppléants.

AMENAGEMENT : Soutien du projet d'aménagement de la rue de l'Église et de la rue du Pâquis à BONVILLET auprès de la Région.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

AMENAGEMENT : Projet d'aménagement de la maison des services à MONTHUREUX SUR SAONE.

TOURISME : Création de l'Office de Tourisme associatif suite à l'Assemblée Générale constitutive et à l'élection des membres du bureau.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Choix de répartition de l'enveloppe suite aux difficultés financières des agences de l'eau.

Monsieur le Président souhaite tout d'abord remercier Bilitis, Sandra et surtout Monsieur GARCIN, Vice-Président, pour le travail fournis pour la réalisation du budget et des documents qui seront présentés ce soir.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Daniel GARCIN, Vice-président, en charge des Finances pour la présentation du budget.

Monsieur GARCIN remercie vivement Bilitis, Sandra, et Dorothee pour leur travail.

Et commence par faire une présentation d'un rétro planning du budget, et rappel des points traités lors du dernier Conseil Communautaire du 13 Mars 2018 à savoir :

Budget annexes :

- ✓ Chaufferie bois Monthureux
- ✓ Station- service Monthureux
- ✓ Le bâtiment relais de Martigny
- ✓ L'Hôtel de la gare Darney
- ✓ 3 maisons de santé

Puis, Monsieur GARCIN expose le plan de sauvegarde proposé à la SISA de Darney lors de la rencontre du jeudi 5 Avril.

Durée du plan exposé ci-après :3 ans à compter de sa mise en place

CCVCSO/49/2018 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de recueillir l'avis de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire afin de donner une réponse aux co-gérants de la SISA plaine Santé de Darney concernant la proposition financière qui leur sera faite.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : **Plan de sauvegarde proposé à la SISA de Darney.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**, la modification de l'ordre du jour.

CCVCSO/50/2018 : SISA DARNEY/LERRAIN : Plan de sauvegarde

Les professionnels de santé exerçant leur activité sur les sites de Darney/Lerrain ont alerté la communauté de communes sur leur impossibilité à faire face aux charges de fonctionnement et locatives. Cette situation est due en partie au fait que seulement 5 cellules sur 10 sont occupées. De plus l'installation de nouveaux professionnels est difficile compte tenu des charges auxquelles ils doivent faire face dès leur arrivée.

La communauté de communes soucieuse à la fois de maintenir l'équipe en place, et de favoriser l'installation de nouveaux professionnels propose de mettre en place des mesures permettant d'améliorer la situation actuelle et de tracer des perspectives pour les 3 prochaines années donnant ainsi de la lisibilité pour l'activité actuelle et future.

OBJECTIFS RECHERCHES :

1. **Créer des conditions permettant le maintien des professionnels de santé en place dans les locaux actuellement occupés**
2. **Reprendre la main sur les locaux inoccupés**
3. **Inciter d'autres professionnels de santé à s'installer dans les locaux disponibles (en adhérant ou pas à la SISA)**

MESURES A METTRE EN PLACE :

➤ **Par la communauté de communes :**

Appliquer un loyer différencié :

- Surfaces à usage commun (1)
- Surfaces dites à usage professionnel et pour ces dernières distinguer :
 - ✚ Les surfaces occupées (2)
 - ✚ Les surfaces inoccupées (3)

Le loyer n'étant calculé que sur les surfaces (1) et (2)

Le loyer sera abaissé pour permettre aux occupants actuels de continuer à exercer dans la maison de santé dans des conditions économiques acceptables.

En contrepartie des efforts ainsi consentis, les locaux à usage professionnel inoccupés et pour lesquels aucun loyer n'est perçu deviendront libres de toute location, la communauté de communes étant libre de rechercher d'autres professionnels susceptibles de s'y installer (le loyer et les charges étant fixés et perçus comme indiqué ci-après).

MODALITES PRATIQUES D'AMENAGEMENT DU LOYER ET DES CHARGES :

Mesures concernant le loyer :

Le loyer est divisé en 2 composantes :

- L'une basée sur les locaux communs pour lesquels le prix du loyer au M2 est équivalent au prix du M2 professionnel auquel on applique un abattement de 25% soit 32 €
- L'autre, sur les surfaces dites " locaux professionnels " réellement utilisés
Le prix de location annuelle du M2 est fixé à 42 €

Conséquences engendrées par cette nouvelle méthode qui déroge aux conditions du bail initial :

Le bail s'appliquera :

- ✓ A la totalité des surfaces professionnelles occupées par les membres de la SISA.
Les loyers seront ajustés en fonction des nouveaux arrivants adhérents de la SISA
- ✓ A la totalité des surfaces à usage commun.

Le bail ne s'appliquera pas :

- ✓ Aux surfaces professionnelles inoccupées ou louées à des nouveaux arrivants ayant décidé de ne pas adhérer à la SISA. Ces loyers seront directement réglés à la communauté de communes.

Mesures concernant les charges :

Les charges seront supportées en totalité par les professionnels de santé déjà en place.

La quote-part de charges imputables aux nouveaux arrivants dont les modalités de calcul sont détaillées ci-après viendra en déduction des charges supportées par les professionnels déjà en place (voir détail ci-après).

Nouveaux professionnels de santé :

Mesures concernant le loyer :

La communauté de communes a décidé de prendre des mesures pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé en appliquant un loyer progressif qui s'appliquera comme suit :

Mois 1 à 6 : Gratuité complète

Mois 7 à 12 : 20% du loyer appliqué aux professionnels déjà en place

Mois 13 à 18 : 40% du loyer appliqué aux professionnels déjà en place

Mois 19 à 24 : 60% du loyer appliqué aux professionnels déjà en place

Mois 25 à 30 : 80% du loyer appliqué aux professionnels déjà en place

Mois 31 à 36 : 100 % du loyer appliqué aux professionnels déjà en place

A noter que cet effort est supporté à 100 % par la communauté de communes puisque les professionnels déjà en place ne paient leurs loyers que sur les locaux réellement occupés

Perception des loyers relatifs aux nouveaux arrivants :

- ✓ Directement auprès de la SISA si les nouveaux professionnels ont adhéré à la SISA
- ✓ Auprès des nouveaux arrivants si ceux-ci ont décidé de ne pas adhérer à la SISA

Mesures concernant les charges :

Les nouveaux arrivants participeront aux charges collectives selon les modalités suivantes :

Mois 1 à 6 : 40% de leur quote-part théorique selon barème de répartition en vigueur à la SISA

Mois 7 à 12 : 50% de leur quote-part théorique selon barème de répartition en vigueur à la SISA

Mois 13 à 18 : 60% de leur quote-part théorique selon barème de répartition en vigueur à la SISA

Mois 19 à 24 : 70% de leur quote-part théorique selon barème de répartition en vigueur à la SISA

Mois 25 à 30 : 80 % de leur quote-part théorique selon barème de répartition en vigueur à la SISA

Mois 31 à 36 : 100% de leur quote-part théorique selon barème de répartition en vigueur à la SISA

Perception des charges relatives aux nouveaux arrivants :

- ✓ Directement auprès de la SISA si les nouveaux professionnels ont adhéré à la SISA
- ✓ Auprès des nouveaux arrivants si ceux-ci ont décidé de ne pas adhérer à la SISA

Dans ce cas les charges perçues directement par la communauté de communes seront déduites du loyer à régler par la SISA.

Pour les personnels de santé déjà en place, l'arrivée de nouveaux arrivants se traduira par une diminution progressive de leur quote-part de charges, au fur et à mesure que les nouveaux arrivants verront leur part de charges progresser.

SUIVI DE L'ACTIVITE :

La communauté de communes et les membres de la SISA conviennent de se rencontrer autant que de besoin et au moins une fois par semestre pour faire le point sur l'évolution de la situation.

La SISA devra notamment lors de ces rencontres présenter au bailleur les mesures qu'elle aura prise pour la recherche d'implantation de nouveaux professionnels de santé, cette

action conditionnant le bon déroulement du plan sur la durée de 3 ans à compter de sa mise en place.

La communauté de communes organisera une réunion avec l'ensemble des personnels de santé implantés dans le périmètre de la SISA de Darney/Lerrain pour leur faire part des conditions dont ils pourraient bénéficier pour intégrer la maison de santé. Pour permettre à la communauté de communes de renseigner les éventuels candidats, la SISA communiquera à la communauté de communes la clé de répartition des charges s'appliquant à chaque cellule vide.

Remarques :

La réponse des co-gérants est une contestation du calendrier par rapport à la baisse des charges.

Monsieur GARCIN propose de rester sur la proposition faite ci-dessus.

Monsieur GARCIN informe qu'à compter du 31 juillet 2018, 2 professionnels vont quitter la SISA, ils ne seront plus que 4.

Il faudra prévoir une réunion avec tous les responsables de santé pour présenter l'aménagement du loyer et des charges.

Monsieur MOURET soumet que c'est bien beau de quitter la SISA mais il faut donner un préavis.

Monsieur le Président précise que la codecom fait un réel effort. Tout indique que c'est la fin de la Maison de santé mais ce n'est pas le cas et ce n'est pas à cause de la Communauté de Communes.

Les efforts seront annoncés lors de la réunion. Nous faisons plus d'effort que les professionnels de santé. Il n'y a pas de volonté de garder ce qui existe.

Monsieur VAGNÉ souhaite savoir si la SISA de DARNEY englobe les frais de la Maison de Santé de Lerrain étant donné qu'il n'y a personne.

Monsieur GARCIN répond qu'il a des permanences à LERRAIN sur rendez-vous. Monsieur GARCIN précise que le départ de Monsieur LE TALLEC va permettre d'éclaircir la situation.

Monsieur ROUSSEL ajoute qu'en effet la Codecom fait un effort important, mais l'objectif est de conserver et attirer les professionnels de santé sur notre Territoire. Il serait vraiment dommage de faire fermer la Maison de Santé de Darney/Lerrain, soigner les habitants de notre Territoire doit être notre priorité.

Monsieur VAGNÉ intervient sur le fait qu'en effet, la codecom fait un effort financier pour le milieu médical et en revanche on demandera 2€12 aux habitants pour adhérer à un syndicat.

Monsieur GARCIN répond qu'il ne s'agit pas du même débat. Le mieux serait que les Maisons de Santé ne soient pas vides.

Monsieur GARCIN informe qu'il faut maintenant se prononcer afin de pouvoir donner une réponse aux co-gérants rapidement.

Monsieur le Président demande aux délégués de passer au vote afin de recueillir leur avis sur la proposition financière exposée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, **à la majorité** des membres présents (1 Contre, 1 Abstention),

- **ACCEPTE** le plan sur 3 ans exposé ci-dessus.

CCVCSO/51/2018 : FINANCES : Vote des taux

Monsieur le Président propose le tableau de taux et de faire voter les membres du Conseil Communautaire sur ce tableau.

TAXES	Rappel taux 2017	Proposition Taux 2018	Taux Gemapi Déjà voté	Total Taux
TAXE HABITATION	11,60%	11,60%	0,18%	11,78%
FONCIER BATI	7,34%	7,34%	0,11%	7,45%
FONCIER NON BATI	11,58%	11,58%	0,17%	11,75%
CFE	8,64%	8,64%	0,13%	8,77%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la **MAJORITÉ** (10 Contre – 2 Abstentions) :
-**APPROUVE** le vote des taux.

Remarques :

Maire de Les Thons : baisse des taux communaux, est-ce une conséquence de la baisse des subventions intercommunales ?

Daniel GARCIN répond qu'il y a une baisse de 75 % par rapport à la hausse intercommunale des coefficients et dotation intercommunale qui progresse à 120 000 € (dotation intercommunale de l'an passé majorée de 80 000 €).

M. ROUSSEL mesure l'effort fiscal global du contribuable pour la Communauté de Communes et la commune.

Monsieur GARCIN présente les principaux projets pour l'année 2018 :

Les principaux projets pour l'année 2018								
PROJETS \ MONTANTS	Travaux TTC	Subventions attendues HT	FCTVA	Reste à Charge Total	Tranche 2018	Subventions 2018	FCTVA 2018	Reste à Charge 2018
HOTEL DE LA GARE GERE EN HT	1 088 174	557 419	0	530 756	548 052	245 975	0	302 077
DETR		321 919				96 575		
REGION		112 500				112 500		
LEADER		48 000				14 400		
DEPARTEMENT		75 000				22 500		
GYMNASSE MONTHUREUX	462 716	269 917	75 904	116 894	462 716	269 917	75 904	116 894
Subventions TEPC		32 373						
DETR		154 239						
Autres (Région Département ?)		83 306						
MAISON PETITE ENFANCE LAMARCHE	80 000	46 500	13 123	20 377	80 000	46 500	13 123	20 377
CAF		25 000				25 000		
DETR		15 000				15 000		
DEPARTEMENT		6 500				6 500		
CRECHE MONTHUREUX	192 000	108 000	31 496	52 504	192 000	108 000	31 496	52 504
CAF	195 000	62 000				62 000		
DETR		34 000				34 000		
DEPARTEMENT		12 000				12 000		
ACCESSIBILITE ET SECURITE ECOLES	100 000	20 000	16 404	63 596	100 000	20 000	16 404	63 596
DETR		20 000				20 000		
EQUIPEMENTS DES ECOLES(projet numérique)	85 000	20 000	13 943	51 057	85 000	20 000	13 943	51 057
matériel informatique et projet numérique	75 000							
mobilier	10 000							
ETAT APPEL A PROJET		20 000				20 000		
EQUIPEMENT ENFANCE JEUNESSE	62 900	34 000	10 318	18 582	62 900	34 000	10 318	18 582
véhicule RAM	38 500							
matériel informatique (portable RAM..	2 000							
logiciel Abelium	16 400							
mobilier, containers repas...	6 000							
Etat prime bonus		4 000				4 000		
CAF		30 000				30 000		
SERVICES TECHNIQUES	49 000	0	8 038	40 962	49 000	0	8 038	40 962
Matériel (tracteur tondeuse)	15 000							
Tenues EPI	2 000							
Matériel divers	4 000							
Véhicule portage repas Monthureux ->	28 000							
Camionnette Benne	28 000							
PEDD	1 228 180	525 600	201 471	501 109	692 880	214 800	113 660	364 420
Vignoble Charmont acquisition parcelle	2 500							
Rénovation thermique bâtiment Mont	1 065 600				532 800			
Etat TEPCV (1)		421 600				110 800		
Pose panneaux photovoltaïques	96 000				96 000			
Etat TEPCV		64 000				64 000		
Raccordement MSAP Monthureux chau	64 080				64 080			
Etat TEPCV		40 000				40 000		
PLUI	60 237	0	9 881	50 356	60 237	0	0	60 237
Solde marché encours	60 237							
BATIMENT ADMR LAMARCHE	30 000	0	4 921	25 079	30 000	0	4 921	25 079
Travaux aménagement intérieur et par	30 000							
CENTRE DE LA PREHISTOIRE	137 100	75 240	22 490	39 370	137 100	75 240	22 490	39 370
Aménagement terrain et animaux	137 100							
Subvention DETR		45 878				45 878		
Subvention département		29 362				29 362		
MSAP MONTHUREUX	542 000	223 000	88 910	230 090	542 000	223 000	88 910	230 090
Aménagements locaux	542 000							
PETR		70 000						
DEPARTEMENT		70 000						
DETR		83 000						
Totaux :	4 117 307	1 879 676	496 899	1 740 732	3 041 884	1 257 432	399 207	1 385 245
(1) = 621600-200000 acompte déjà perçu								
Formation du personnel	13,000 €		Financement		Budget annexe HG	Emprunt		300 000
Formation conducteurs	2,000 €				Budget principal	Amortissements		260 000
RIFSEP	50,000 €				Budget principal	Emprunt		1 000 000
						Total :		1 560 000

Projets 2018 :

Maire de Les THONS : demande si tous les projets sont actés ou non,

M. GARCIN indique que quelques projets sont en cours et actés, M. ROUSSEL précise que la CC va chercher des subventions les CA ne sont pas éligibles DETR, subvention ruralité, subventions par le département.

CCVCSO/52/2018 : FINANCES : Budget Annexe Station-Service – Reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que pour équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif 2018 « budget annexe Station-Service », il est possible, à titre exceptionnel, de reprendre l'excédent d'investissement en section de fonctionnement.

Compte-tenu que l'excédent d'investissement de ce budget annexe provient notamment de la dotation aux amortissements d'un montant annuel de 21 140 € (Dépenses de fonctionnement/Recettes d'investissement),

Compte-tenu que l'Assemblée ne prévoit aucun investissement futur sur le budget annexe Station-Service,

Compte-tenu que les recettes réelles de fonctionnement, provenant uniquement de la location de ce bien, soit 9 000 €, ne suffisent pas à équilibrer cette section,

Monsieur le Président propose, à titre exceptionnel, de reprendre en section de fonctionnement l'excédent prévisionnel d'investissement d'un montant de 12 826,45€.

Après avoir pris connaissance de cette information et en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire :

- **EMETTENT** un avis favorable à ce transfert exceptionnel de crédits **votés** comme suit au budget primitif :
 - Dépenses d'investissement – article 1068 - 12 826,45
 - Recettes de fonctionnement – article 7785 - 12 826,45

CCVCSO/53/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Chaufferie Bois

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe « Chaufferie-bois »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Chaufferie-bois »**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/54/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Hôtel de la Gare

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe Hôtel de la Gare** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Hôtel de la Gare**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/55/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Bâtiment Relais

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe Bâtiment Relais** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Bâtiment Relais**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/56/2018 FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Maison de Santé

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe Maisons de Santé** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Maisons de Santé**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/57/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Station-Service

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe « Station-service »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Station Service »**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/58/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe ZA Chéri Buisson

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe ZA Chéri Buisson** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe ZA Chéri Buisson**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/59/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe ZA Dombrot

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe ZA Dombrot** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe ZA Dombrot**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/60/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Gymnase

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe Gymnase** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Gymnase**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/61/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Transport Darney

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe Transport Darney** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe Transport Darney**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/62/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Annexe Transport

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget annexe « Transport »** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget annexe « Transport »**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/63/2018 : FINANCES : Comptes de gestion 2017 Budget Général

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du **Budget Général** et les modifications budgétaires, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 à ce jour,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour le **Budget Général**, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CCVCSO/64/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Chauffageie Bois

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Chauffageie Bois** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		18 293,99	18 293,99
Opérations de l'exercice 2017	42 226,33	51 857,91	9 631,58
Total	42 226,33	70 151,90	27 925,57
Résultat de clôture 2017			27 925,57

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	3 267,96		-3 267,96
Opérations de l'exercice 2017	43 533,60	43 142,01	-391,59
Résultat de clôture 2017	46 801,56	43 142,01	-3 659,55
Restes à Réaliser			-
Besoin de financement			-3 659,55

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/65/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Hôtel de la Gare

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Hôtel de la Gare** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		-	
Opérations de l'exercice 2017	6 239,90	1 000,00	-5 239,90
Total	6 239,90	1 000,00	-5 239,90
Résultat de clôture 2017			-5 239,90

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
---------------------	----------	----------	----------

Report de l'exercice 2016	82 501,18		-82 501,18
Opérations de l'exercice 2017	21 675,90	2 924,00	-18 751,90
Résultat de clôture 2017	104 177,08	2 924,00	-101 253,08
Restes à Réaliser	76 900,00	112 500,00	35 600,00
Besoin de financement			-65 653,08

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/66/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Bâtiment Relais

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Bâtiment Relais** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		-	
Opérations de l'exercice 2017	1 000,00	18 215,00	17 215,00
Total	1 000,00	18 215,00	17 215,00
Résultat de clôture 2017			17 215,00

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	7 215,00		-7 215,00
Opérations de l'exercice 2017			0,00
Résultat de clôture 2017	7 215,00	0,00	-7 215,00
Restes à Réaliser			-
Besoin de financement			-7 215,00

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/67/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Maison de Santé

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Maisons de Santé** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016			
Opérations de l'exercice 2017	112 260,09	122 058,61	9 798,52
Total	112 260,09	122 058,61	9 798,52
Résultat de clôture 2017			9 798,52

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	94 858,70		-94 858,70
Opérations de l'exercice 2017	89 191,55	160 584,61	71 393,06
Résultat de clôture 2017	184 050,25	160 584,61	-23 465,64
Restes à Réaliser			-
Besoin de financement			-23 465,64

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/68/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Transport

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Transport** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	6 293,63		-6 293,63
Opérations de l'exercice 2017	225 292,56	284 823,33	59 530,77
Total	231 586,19	284 823,33	53 237,14
Résultat de clôture 2017			53 237,14

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		1 343,74	1 343,74

Opérations de l'exercice 2017	41 267,56	43 345,92	2 078,36
Résultat de clôture 2017			3 422,10
Restes à Réaliser			-
Besoin de financement			3 422,10

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/69/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Transport Darney

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Transport Darney** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	8 615,20		-8 615,20
Opérations de l'exercice 2017	247 164,65	320 593,76	73 429,11
Total	255 779,85	320 593,76	64 813,91
Résultat de clôture 2017			64 813,91

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	105 319,30		-105 319,30
Opérations de l'exercice 2017	45 021,54	153 619,00	108 597,46
Résultat de clôture 2017			3 278,16
Restes à Réaliser			-
Besoin de financement			3 278,16

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/70/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe ZA Chéri Buisson

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe ZA Chéri Buisson** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	4 256,33		-4 256,33
Opérations de l'exercice 2017	25 185,82	75 763,00	50 577,18
Total	29 442,15	75 763,00	46 320,85
Résultat de clôture 2017			46 320,85

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	59 705,70		-59 705,70
Opérations de l'exercice 2017	365 960,98	374 142,57	8 181,59
Résultat de clôture 2017	425 666,68	374 142,57	-51 524,11
Restes à Réaliser			-
Besoin de financement			3 278,16

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/71/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe ZA Dombrot
--

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe ZA Dombrot** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	0,40		-0,40
Opérations de l'exercice 2017		18 840,00	18 840,00
Total	0,40	18 840,00	18 839,60
Résultat de clôture 2017			18 839,60

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	18 838,91		-18 838,91
Opérations de l'exercice 2017			0,00

Résultat de clôture 2017			0,00
Restes à Réaliser			-
Besoin de financement			-18 838,91

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/72/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Station-service

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Station service** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016			
Opérations de l'exercice 2017	24 488,42	11 662,00	-12 826,42
Total	24 488,42	11 662,00	-12 826,42
Résultat de clôture 2017			-12 826,42

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016	17 322,61		-17 322,61
Opérations de l'exercice 2017	13 400,44	58 613,70	45 213,26
Résultat de clôture 2017	30 723,05	58 613,70	27 890,65
Restes à Réaliser			-
Besoin de financement			27 890,65

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/73/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget général
--

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Général** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		1 084 737,19	1 084 737,19
Opérations de l'exercice 2017	4 763 091,39	4 716 814,34	-46 277,05
Total	4 763 091,39	5 801 551,53	1 038 460,14
Résultat de clôture 2017			1 038 460,14

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		253 380,41	253 380,41
Opérations de l'exercice 2017	651 174,13	653 981,63	2 807,50
Résultat de clôture 2017	651 174,13	907 362,04	256 187,91
Restes à Réaliser	117 391,00	411,00	-116 980,00
Besoin de financement			139 207,91

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/74/2018 : FINANCES : Comptes administratif 2017 Budget Annexe Syndicat Scolaire Darney

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard SALQUEBRE, Président de la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud-Ouest », délibérant sur le compte administratif du **Budget Annexe Syndicat Scolaire de Darney** de l'exercice 2017, après s'être fait présenté le budget primitif 2017 et les délibérations modificatives, **à l'unanimité** :

- 1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		103 593,63	103 593,63
Opérations de l'exercice 2017	33 687,44	22 440,96	-11 246,48
Total	33 687,44	126 034,59	92 347,15
Résultat de clôture 2017			92 347,15

Investissement 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Report de l'exercice 2016		40 634,94	40 634,94
Opérations de l'exercice 2017	134 956,36	43 231,06	-91 725,30
Résultat de clôture 2017	134 956,36	83 866,00	-51 090,36
Restes à Réaliser			-

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CCVCSO/75/2018 : FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Transport

Monsieur Le Président, Bernard SALQUEBRE, et Monsieur le Vice-Président, Daniel GARCIN, présentent conjointement à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2018 du Budget Annexe Transport.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à la **majorité (1 Abstention – 8 Contre)** :

- **ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2018 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	660 613,74
Recettes	718 795,05
INVESTISSEMENT	
Dépenses	209 944,00
Recettes	209 944,00

CCVCSO/76/2018 : FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Zones d'activités

Monsieur Le Président, Bernard SALQUEBRE, et Monsieur le Vice-Président, Daniel GARCIN, présentent conjointement à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2018 du Budget Annexe Zones d'activités.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à la **majorité (1 Abstention – 8 Contre)** :

- ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2018 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	213 558,91
Recettes	213 558,91
INVESTISSEMENT	
Dépenses	110 115,02
Recettes	166 609,36

CCVCSO/77/2018 : FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Chaufferie bois

Monsieur Le Président, Bernard SALQUEBRE, et Monsieur le Vice-Président, Daniel GARCIN, présentent conjointement à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2018 du Budget Annexe de la Chaufferie Bois.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à la **majorité (1 Abstention – 8 Contre)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2018 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	70 900,00
Recettes	75 126,02
INVESTISSEMENT	
Dépenses	112 099,55
Recettes	112 099,55

CCVCSO/78/2018 : FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Hôtel de la Gare

Monsieur Le Président, Bernard SALQUEBRE, et Monsieur le Vice-Président, Daniel GARCIN, présentent conjointement à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2018 du Budget Annexe Hôtel de la Gare.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à la **majorité (1 Abstention – 8 Contre)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2018 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	12 663,90
Recettes	12 663,90
INVESTISSEMENT	
Dépenses	726 253,08
Recettes	748 899,00

CCVCSO/79/2018 : FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Bâtiment Relais

Monsieur Le Président, Bernard SALQUEBRE, et Monsieur le Vice-Président, Daniel GARCIN, présentent conjointement à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2018 du Budget Annexe Bâtiment Relais.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à la **majorité (1 Abstention – 8 Contre)** :
-ACCEPTE et VOTE les crédits 2018 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 588,00
Recettes	10 000,00
INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 215,00
Recettes	7 215,00

CCVCSO/80/2018 : FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Maisons de Santé

Monsieur Le Président, Bernard SALQUEBRE, et Monsieur le Vice-Président, Daniel GARCIN, présentent conjointement à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2018 du Budget Annexe Maisons de Santé.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à la **majorité (1 Abstention – 8 Contre)** :

-ACCEPTE et VOTE les crédits 2018 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	167 835,12
Recettes	167 835,12
INVESTISSEMENT	
Dépenses	165 853,64
Recettes	165 853,64

CCVCSO/81/2018 : FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Annexe Station- service

Monsieur Le Président, Bernard SALQUEBRE, et Monsieur le Vice-Président, Daniel GARCIN, présentent conjointement à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2018 du Budget Annexe Station-Service.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, **majorité (1 Abstention – 8 Contre)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2018 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	37 316,42
Recettes	50 142,84
INVESTISSEMENT	
Dépenses	26 397,42
Recettes	36 204,23

CCVCSO/82/2018 : FINANCES : Budget primitif 2018 Budget Général

Monsieur Le Président, Bernard SALQUEBRE, et Monsieur le Vice-Président, Daniel GARCIN, présentent conjointement à l'Assemblée le projet de Budget primitif 2018 du Budget Général.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur Le Président demande au Conseil Communautaire de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à la **majorité (1 Abstention – 8 Contre)** :

-**ACCEPTE** et **VOTE** les crédits 2018 dont la balance s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 720 419,00
Recettes	6 036 794,74
INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 941 557,00
Recettes	4 146 243,55

Remarques :

Claude DUFOUR : y avait-il un excédent du syndicat ?

Réponse : oui report de 105 000 €

(Page 55 du budget) : Charges de personnel et frais assimilés :

Monsieur GARCIN donne des informations sur les fins de contrats aidés qui a fallu supporter au niveau du budget. Il faut néanmoins être vigilant sur ce poste de dépense.

Madame ROCHE demande à quoi correspond les frais « Œuvres Sociales - Médecin du travail » pourquoi ces frais subissent une augmentation entre 2017 et 2018 ?

Madame la DRH répond que toute nouvelle embauche doit passer devant le médecin du travail et tous les 4 ans les agents doivent passer devant l'infirmière du travail sachant qu'une visite auprès du Médecin du travail coût 90 €.

Subventions associations : M. ROUSSEL examine les demandes des personnes et associations.

Autre remarque :

M. VAGNE demande si Monsieur MUNIERE va être remplacé ?

Monsieur Le Président précise que des agents ont été recrutés et qu'il convient qu'un nouveau Vice-Président prenne en charge le pôle une fois que l'équipe aura pris ses marques, et il y aura une sollicitation prochaine d'un élu.

Monsieur VAGNE souligne qu'il pose cette question car il souhaite un bon fonctionnement de la Codecom.

Eoliennes : Débat à la demande de Madame LEJEUNE Marie Odile :

La répartition a changé, la commune de DOMMARTIN perd 50 % de ce qu'elle devait toucher.

La Communauté de Communes devrait toucher 103 600 € sur 2018.

(Page 74 du budget) : Monsieur BOGARD question sur l'opération 209 : demande à quoi correspond les 95 000 €.

Monsieur GARCIN répond qu'il s'agit de travaux d'accessibilité dans les écoles.

CCVCSO/83/2018 FINANCES : Adhésion à l'Association aux Sources du Parc

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest souhaitait adhérer à l'Association aux Sources du Parc à hauteur de 60€ par an.

L'adhésion se reconduira d'année en année jusqu'à la dénonciation de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à **l'unanimité** :

-**APPROUVE** l'adhésion en 2017 pour la somme de 60€

-**APPROUVE** l'adhésion pour les années à venir.

Remarques :

Monsieur ROUSSEL prend la parole afin d'annoncer que le Projet PNR ne se fera pas. Les 2 Régions ont demandé un chiffrage des projets dans le même ordre d'idée que le PNR, projets liés aux patrimoines bâtis et patrimoines verts (vignoble, préservation des haies, rénovation des maisons dans les villages).

CCVCSO/84/2018 PERSONNEL : Plan de formation.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du CT en date du 22/03/2018

Monsieur le Président informe les membres du BUREAU de la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée d'un an à compter de la présente délibération.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation se compose de :

- Les besoins de formation individuels et collectifs des agents,
- Le règlement de formation propre à la collectivité

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

ENVELOPPE ESTIMEE

12 870 €

Formations spécifiques

SST
Sécurité Incendie
Sécurité au travail
Autorisations de conduite
Habilitation électrique
Assistant de prévention

Formations individuelles

(liste non exhaustive)

Finances - Fiscalité
Patrimoine
FCTVA-TVA
Pédagogies actives MONTESSORI
raconter des histoires
Formation gestes et postures
DEJEPS
Formation d'intégration
Handicap et Dijs
Accompagnement des parents
Relaxation enfant de 6-11 ans
L'enfant différent
Animation de réunions d'équipe + autres
S'améliorer à l'oral
Gestion des conflits
Répartition temps repas en structure accueil
Comprendre et accompagner les émotions de l'enfant
Gestion du stress
Formation EXCEL
Psychologie enfants
CHSCT
Préparation concours
BAFA

Hygiène alimentation et service
PSC1 ou SST
Mise en place activités sportives
Management
Repérer l'enfant en danger
Archivage
Etat civil
Produits entretien
Médiation
Formation nettoyage carreaux
Enfant handicapé
Gestion des enfants difficiles
Stage d'approfondissement surveillant de baignade
Maintenance matériel thermique
VAE CAP PETITE ENFANCE
BAFA OU CAP PETITE ENFANCE
BAFD

Monsieur le Président informe que ce recensement a été réalisé lors des entretiens individuels, il y a des formations obligatoires de ce plan.

Madame la DRH prend la parole en précisant qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle, et informe que certaines formations ne pourront être accordées par nécessité de service.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'**unanimité** :

- **ACCEPTE** le plan de formation présenté ci-dessus.

CCVCSO/86/2018 EPAMA : Désignation de deux suppléants.

La partie ouest du territoire de la Communauté de Communes les Vosges Côté Sud-Ouest (CCVCSO) est inclus dans l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Meuse.

Lors de son adhésion, délibérée en novembre 2017, dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (délibération CCVCSO/2017/11.14/35), la CCVCSO a fait le choix de la délégation des items concernant la GEMAPI pour l'EPTB Meuse (EPAMA).

Aussi, suite à son adhésion comme le prévoit les statuts de l'EPAMA, la CCVCSO dispose de deux sièges au sein du comité syndical de l'EPAMA. Le conseil du 13 mars 2018 a été l'occasion d'élire deux délégués titulaires, à savoir, Monsieur Gilbert Bogard, et Monsieur Bernard Salquebre. Cependant, afin que la CCVCSO soit légalement et équitablement représentée au sein des comités syndicaux de l'EPTB Meuse, deux délégués suppléants doivent également être élus.

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour ces fonctions.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

- **Délégué titulaire** : Bernard SALQUEBRE
- **Délégué titulaire** : Gilbert BOGARD
- **Délégué suppléant** : Didier HUMBERT
- **Délégué suppléant** : Alain ROUSSEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Valide** les candidatures précitées pour la représentation de la CCVCSO au sein du Comité Syndical de l'EPAMA.

CCVCSO/85/2018 AMENAGEMENT : Soutien du projet d'aménagement de la rue de l'Église et de la rue du Pâquis à BONVILLET auprès de la Région.

Monsieur le Président présente le projet d'aménagement de la rue de l'Église et de la rue du Pâquis à Bonvillet auprès de la Région. Afin que le dossier puisse être complet, il faut que le Conseil Communautaire délibère sur ce projet.

Monsieur Claude DUFOUR prend la parole pour apporter des informations complémentaires concernant le projet :

Il s'agit d'enfouissement des réseaux et réalisation de trottoirs rue de la Mairie.

Monsieur DUFOUR précise qu'il a fait plusieurs demandes de subventions : Conseil Départemental – DETR, Région, c'est d'ailleurs la Région qui exige une délibération de la part de la Communauté de Communes afin de soutenir le projet.

Monsieur DUFOUR ajoute que la totalité du projet s'élève à 200 000 € HT. Projet global c'est-à-dire avec la réalisation du Pont : 500 000 € HT.

Monsieur le Président demande de passer au vote concernant le soutien du projet d'aménagement de la rue de l'Église et de la rue du Pâquis à BONVILLET de notre Communauté de Communes « Les Vosges Côté Sud-Ouest ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **SOUTIEN** projet d'aménagement de la rue de l'Église et de la rue du Pâquis à BONVILLET.

INFORMATIONS

AMENAGEMENT : Projet d'aménagement de la maison des services à MONTHUREUX SUR SAONE.

Monsieur le Président fait un point sur le projet d'aménagement de la maison des services à Monthureux Sur Saône.

Nous risquons de perdre des % sur les projets initiaux, la Codecom sera attentive à la dépense et aux marges, 75 000 € acquis Département et 82000 € DETR.

Il ne faut pas perdre de vue ces aides.

Monsieur ROUSSEL demande une délibération pour le Conseil Départemental et Conseil Régional pour obtenir des subventions supplémentaires.

CCVCSO /87/2018 : AJOUT d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président sollicite l'avis du Conseil Communautaire afin d'ajouter un point concernant les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et Conseil Régional sur le projet d'aménagement de la maison des services à Monthureux Sur Saône.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

CCVCSO/88/2018 : AMENAGEMENT : Demandes de subventions concernant le **Projet** d'aménagement de la maison des services à MONTHUREUX SUR SAONE.

Monsieur le Président expose le projet d'aménagement de la maison des services à Monthureux Sur Saône.

Monsieur le Président informe que le projet représente un coût total de : **410 000 €**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de demander une subvention auprès du Conseil Départemental et auprès du Conseil Régional

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** des membres présents :

- **DECIDE** de demander des subventions auprès du Conseil Départemental et auprès du Conseil Régional.

TOURISME : Création de l'Office de Tourisme associatif suite à l'Assemblée Générale constitutive et à l'élection des membres du bureau prévue le 28/03.

L'AG Constitutive de l'OT s'est déroulée le 15/03 à Monthureux-sur-Saône.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de la Communauté de Communes et du projet d'association
- Discussion et adoption des statuts : **ont été validé à l'unanimité**
- Adhésion à l'association : **46 personnes ont adhéré à l'association**
- Election des membres du Conseil d'Administration dont les résultats sont les suivants :

Collège des représentants de la Communauté de Communes (membres de droit) : 4 membres		
Prénom	NOM	Commune
Sylvette	DUPONT	Martigny-les-Bains
Sylvain	FRANSOT	Vioménil
Raynald	MAGNIEN- COEURDACIER	Monthureux sur Saône
Philippe	THIERY	Relanges
Prénom	NOM	Commune
Daniel	AUBERTIN	Martinville
Michel	BEAUVALLET	Claudon
Marie-Madeleine	BOULIAN	Monthureux/Saône
Bernard	DELEMONTEY	Darney
Jean-Marie	GUILLAUMEY	Châtillon/Saône
André	LIMAUX	Lamarche
François	THIERY	Bonvillet

Michel	VICAIRE	Ainvelle
Prénom	NOM	Commune
Priscilla	CHOLEZ	Darney
Jean-François	CUDEL	Esley
Julien	GRANDIEU	Grignoncourt
Marie-Hélène	LEDUC	Hennezel
Jacques	NICOLAS	Nancy
Jean-Luc	POTHIER	St Baslemont
Philippe	ROBERT	Darney

La 1^{ère} réunion du CA s'est déroulée le 28/03. Les résultats de l'élection du bureau sont les suivants :

- Président : Monsieur Jean-Marie GUILLAUMEY
- 1^{er} VP : Madame Priscilla CHOLEZ
- 2^{ème} VP : Monsieur André LIMAUX
- Secrétaire : Monsieur François THIERY
- Trésorière : Madame Marie-Hélène LEDUC

Pour info, le prochain CA se réunit le 11/04 à 20h au siège à Darney (finalisation des statuts, montant des cotisations, discussion autour de commissions, questions diverses).

Prochaine étape : la convention d'objectifs et de financement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Choix de répartition de l'enveloppe suite aux difficultés financières des agences de l'eau.

Pour rappel, l'Agence de l'eau n'accordera pas les financements envisagés pour les réhabilitations des ANC (secteur Saône Vosgienne) : 129 352 € sont accordés pour financer 83 dossiers au lieu de 519 449 €. Or les 129 352 € correspondaient initialement au financement de 23 dossiers. L'agence de l'eau a laissé le choix à la CC de répartir cette enveloppe comme elle le souhaitait entre les 83.

La commission aménagement/logement qui s'est déroulée le 19/03 a étudié plusieurs scénarios :

- **Diviser l'enveloppe à part égale entre les 83 dossiers : 1 558 € / dossier (scénario retenu) ;**
- Enlever les bâtiments publics (soit 75 dossiers) : 1 725 € / dossier ;
- Enlever les résidences secondaires (soit 70 dossiers) : 1 848 € / dossier ;
- Enlever les bâtiments publics et les résidences secondaires (soit 62 dossiers) : 2 086 € / dossier.

Un courrier explicatif et un nouveau plan de financement sera transmis aux personnes engagées dans l'opération.

Création groupe de travail pour FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Monsieur GARCIN souhaite créer un groupe de travail pour étudier le dossier FPU.

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de Bilitis CAMUS si vous souhaitez participer à ce groupe de travail. Un mail sera envoyé aux Communes pour communiquer l'adresse mail de Bilitis CAMUS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance close à 23h25.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros CCVCSO/49/2018 à CCVCSO/88/2018.